

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 94 promulguant à la Côte française des Somalis, le décret n° 47-2373 du 27 novembre 1947, rendant applicable aux départements et territoires d'outre mer, les dispositions de l'ordonnance n° 45-1088 du 30 mai 1945 relative à la répression des infractions à la réglementation des changes (J. O. R. F. du 24 décembre 1947, page 12408)

n° 94

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 janvier 1948

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1948

Date du numéro
31 janvier 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances : — le décret n° 17-2373 du 27 novembre 1947 rendant applicable aux départements (t territoires d'outre-mer, à l'exception de l'Indochine les dispositions de l'ordonnance n° 15-1088 du 30 mai 1945 relative à la répression des infractions à la réglementation des changes, complétée par l'article 82 de la loi n° 17-520 du 21 mars 1947 relative à diverses dispositions d'ordre financier. (J. O. R. F. du 21 décembre 1917, page 12408.)

Art. 2

— Le présent arrêté qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaires sera enregistré et communiqué par tout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.